

**Travail sur les plateformes numériques,
« informalité hybride » et conflit réglementaire en Amérique latine**

**Platform Work,
« Hybrid Informality », and Regulatory Disputes in Latin America**

*Trabajo en plataformas digitales,
« informalidad híbrida » y disputa regulatoria en América Latina*

Bracho-Fuenmayor, Pedro Luis
Universidad Tecnológica Metropolitana, Chili
pbracho@utem.cl

 <https://orcid.org/0000-0003-3899-8163>

González-Torres, Víctor Hugo
Universidad de Guanajuato, Mexique
victor.torres@ugto.mx

 <https://orcid.org/0000-0002-4945-9408>

Lázaro-Guillermo, Juan Carlos
Universidad Nacional Intercultural de la Amazonia, Pérou
jlazarog@unia.edu.pe

 <https://orcid.org/0000-0002-4785-9344>

Quintero-Ramírez, Juan Manuel

Secihti-Colegio de Postgraduados, Mexique

juan.quintero@secihti.mx

 <https://orcid.org/0000-0002-1040-2690>

Gutiérrez-Vargas, Bastián

Universidad Bernardo O'Higgins, Centro de Investigación Institucional, Chili

Adresse électronique pour la correspondance: bastian.gutierrez@ubo.cl

 <https://orcid.org/0000-0002-0056-6624>

Résumé

En Amérique latine, l'essor du travail sur les plateformes numériques a ravivé le débat sur les frontières entre formalité, informalité et protection du travail dans des marchés historiquement segmentés. Cet article a pour objectif d'analyser la régulation du travail sur les plateformes numériques comme un processus traversé par des dynamiques d'« informalité hybride », de gouvernance algorithmique et de conflit réglementaire. Sur le plan méthodologique, l'étude adopte une approche qualitative fondée sur l'analyse documentaire de la littérature académique récente, de rapports institutionnels et de cadres réglementaires du Chili, du Pérou, du Mexique et du Panama. Les résultats montrent que le travail sur plateformes ne constitue pas une rupture avec les dynamiques professionnelles préexistantes, mais plutôt une reconfiguration de l'informalité à travers de nouvelles formes technologiques, contractuelles et organisationnelles. L'analyse montre également que la régulation de ces formes d'emploi se configure comme un espace de confrontation entre flexibilité économique, reconnaissance des

droits du travail et capacité étatique de contrôle. Il est conclu que l'« informalité hybride » permet de comprendre simultanément les transformations du travail, les tensions réglementaires et les nouvelles formes de gouvernance du travail dans l'économie des plateformes en Amérique latine.

Mots-clés : travail sur les plateformes numériques, économie des plateformes, informalité du travail, régulation du travail, gouvernance algorithmique

Abstract

In Latin America, the expansion of platform work has reopened the debate on the boundaries between formality, informality, and labor protection in historically segmented labor markets. This article aims to analyze the regulation of platform work as a process shaped by hybrid informality, algorithmic governance, and regulatory dispute. Methodologically, it adopts a qualitative approach based on documentary analysis of recent academic literature, institutional reports, and regulatory frameworks from Chile, Peru, Mexico, and Panama. The results show that platform work does not constitute a rupture with pre-existing labor dynamics, but rather a reconfiguration of informality through new technological, contractual, and organizational forms. The analysis also shows that the regulation of these forms of employment constitutes a field of dispute between economic flexibility, recognition of labor rights, and state capacity for enforcement. It is concluded that hybrid informality allows for an integrated understanding of labor transformations, regulatory tensions, and new forms of labor governance in the Latin American platform economy.

Keywords: platform work, platform economy, informal employment, labor regulation, algorithmic governance

Resumen

En América Latina, la expansión del trabajo en plataformas digitales ha reabierto el debate sobre los límites entre formalidad, informalidad y protección laboral en mercados históricamente segmentados. El objetivo de este artículo es analizar la regulación del trabajo en plataformas digitales como un proceso atravesado por dinámicas de informalidad híbrida, gobernanza algorítmica y disputa regulatoria. Metodológicamente, se adopta un enfoque cualitativo sustentado en el análisis documental de literatura académica reciente, informes institucionales y marcos normativos de Chile, Perú, México y Panamá. Los resultados muestran que el trabajo en plataformas no constituye una ruptura respecto de dinámicas laborales preexistentes, sino una reconfiguración de la informalidad bajo nuevas formas tecnológicas, contractuales y organizativas. Asimismo, el análisis evidencia que la regulación de estas modalidades de empleo se configura como un campo de disputa entre flexibilidad económica, reconocimiento de derechos laborales y capacidad estatal de fiscalización. Se concluye que la informalidad híbrida permite comprender simultáneamente las transformaciones del trabajo, las tensiones regulatorias y las nuevas formas de gobernanza laboral en la economía de plataformas latinoamericana.

Palabras clave: trabajo en plataformas digitales, economía de plataformas, informalidad laboral, regulación laboral, gobernanza algorítmica

Reçu : 4 juin 2026 - **Accepté :** 11 septembre 2026

1. Introduction

Au cours des deux dernières décennies, l'essor des plateformes numériques a transformé les formes d'organisation du travail à l'échelle mondiale, en particulier dans les économies en développement où ces modalités ont élargi l'accès à l'emploi dans des conditions marquées par la précarité du travail. Ce phénomène, associé à la croissance de l'économie des plateformes, a impliqué une restructuration des relations professionnelles à travers l'intermédiation technologique, la fragmentation des tâches et la flexibilisation contractuelle. Diverses études soutiennent que ces formes d'emploi se caractérisent par la disponibilité d'une main-d'œuvre à la demande coordonnée par des plateformes numériques (De Stefano et al., 2021), ce qui redéfinit les frontières entre travail salarié et travail autonome.

En Amérique latine, ces dynamiques acquièrent une importance particulière en raison de la présence historique d'économies informelles, de marchés du travail

segmentés et de profondes inégalités structurelles. Depuis la pandémie de COVID-19, le travail sur les plateformes numériques s'est consolidé comme une alternative de subsistance pour de larges secteurs sociaux. Cependant, les données récentes montrent que ces formes d'insertion professionnelle se développent dans des contextes de forte vulnérabilité, caractérisés par des revenus instables, une protection sociale limitée et de faibles garanties du travail (CEPAL/OIT, 2021). Dans ce contexte, l'économie des plateformes ne remplace pas l'informalité historique de la région, mais la reconfigure à travers de nouvelles formes technologiques, contractuelles et organisationnelles.

À partir de ce constat, il peut être soutenu que le travail sur les plateformes numériques configure une modalité d'insertion professionnelle combinant des mécanismes formels d'organisation – tels que les contrats numériques, les systèmes de réputation et la gestion algorithmique – avec des conditions de précarité accrue du travail. Afin d'interpréter cette coexistence, l'article propose la

notion d'« informalité hybride », entendue comme une catégorie analytique visant à expliquer comment les plateformes numériques réorganisent des dynamiques historiques de précarisation du travail au moyen de mécanismes de formalisation technologique partielle. Cette perspective cherche à élargir les catégories traditionnelles utilisées pour analyser l'économie des plateformes et les transformations contemporaines du travail (García Calvo et al., 2023).

Par ailleurs, des recherches récentes montrent que la gestion algorithmique ne remplace pas les formes traditionnelles de contrôle du travail, mais les réorganise et les intensifie à travers des mécanismes automatisés de supervision, d'évaluation et d'attribution des tâches (De Stefano et Taes, 2023). Ainsi, l'informalité du travail cesse d'être une catégorie clairement délimitée pour devenir un espace hybride où convergent des pratiques formelles et informelles d'organisation du travail.

Parallèlement, la régulation du travail sur les plateformes numériques est devenue un

champ de conflit réglementaire entre États, entreprises technologiques, organisations de travailleurs et organismes internationaux. Alors que certaines positions mettent l'accent sur la flexibilité, l'autonomie et l'innovation associées à ces formes d'emploi, d'autres soulignent l'existence de relations de subordination médiatisées par des algorithmes. En ce sens, l'apparente autonomie des travailleurs coexiste avec des mécanismes extensifs de contrôle numérique (Woodcock et Graham, 2020), ce qui remet en question les discours présentant ces formes d'emploi comme des expressions d'entrepreneuriat indépendant.

Bien que la littérature récente ait abordé le travail sur les plateformes sous des perspectives économiques, juridiques et technologiques, une grande partie de ces études tend à analyser de manière fragmentée les relations entre informalité, régulation et gouvernance algorithmique. En conséquence, il subsiste un vide analytique concernant la manière dont ces dimensions s'articulent dans des contextes latino-américains marqués par

des inégalités structurelles et des capacités étatiques hétérogènes.

L'objectif de cet article est d'analyser la régulation du travail sur les plateformes numériques comme un processus traversé par des dynamiques d'« informalité hybride », de gouvernance algorithmique et de conflit réglementaire. Plus particulièrement, il s'agit d'examiner comment ces tensions reconfigurent les relations professionnelles et les mécanismes de régulation dans des contextes latino-américains. À cette fin, l'article développe une analyse documentaire centrée sur la littérature académique récente, des rapports institutionnels et des cadres réglementaires du Chili, du Pérou, du Mexique et du Panama.

2. Méthodologie

L'étude recourt à une approche qualitative de caractère interprétatif, orientée vers l'analyse des transformations contemporaines du travail sur les plateformes numériques en Amérique latine. L'approche méthodologique

s'appuie sur l'analyse documentaire de la littérature académique récente, de rapports institutionnels et de cadres réglementaires liés à la régulation du travail, à la gouvernance algorithmique et à l'économie des plateformes.

La revue documentaire prend en compte des articles scientifiques indexés, des rapports élaborés par des organismes internationaux ainsi que des documents normatifs publiés entre 2020 et 2026, dans le but d'identifier les débats contemporains relatifs à l'informalité du travail, à la gestion algorithmique, à la régulation du travail numérique et à la reconfiguration des relations professionnelles. Les publications récentes ont été privilégiées en raison du caractère dynamique et accéléré des transformations associées à l'économie des plateformes.

Par ailleurs, les cas du Chili, du Pérou, du Mexique et du Panama ont été sélectionnés en raison de leurs configurations réglementaires différenciées concernant le travail médiatisé par les plateformes numériques.

Le Chili a été retenu en raison de l'existence de l'un des cadres réglementaires les plus avancés de la région ; le Pérou, en raison de la persistance de mécanismes de fragmentation réglementaire ; le Mexique, en raison des récentes controverses politiques et normatives liées à la reconnaissance des droits du travail ; et le Panama, en raison de l'intégration fonctionnelle des plateformes au sein de systèmes réglementaires préexistants sans reconnaissance explicite de droits du travail.

L'analyse s'organise à partir d'un point de vue comparatif visant à identifier les tensions réglementaires, les différences institutionnelles et les contradictions entre reconnaissance normative et application effective des droits du travail. Plus qu'une comparaison juridique exhaustive, l'étude cherche à problématiser les relations entre « informalité hybride », gouvernance algorithmique et conflit réglementaire comme dimensions centrales pour comprendre les transformations contemporaines du travail numérique en Amérique latine.

Les informations recueillies ont été analysées à partir de catégories thématiques préalablement définies : informalisation du travail, gestion algorithmique, transfert des risques, fragmentation réglementaire et formes de gouvernance du travail numérique. Ces catégories ont permis d'articuler l'analyse théorique avec les différents scénarios réglementaires examinés dans l'étude.

3. Travail sur les plateformes numériques et reconfiguration de l'emploi

L'expansion de l'économie des plateformes constitue l'une des transformations les plus significatives du travail contemporain, dans la mesure où elle modifie les formes d'organisation productive, les mécanismes de contrôle du travail et les conditions d'accès à l'emploi. Les plateformes numériques fonctionnent comme des systèmes d'intermédiation articulant l'offre et la demande de travail en temps réel, fragmentant les tâches et externalisant les coûts opérationnels vers les travailleurs. Dans ce contexte, diverses études soutiennent que cette modalité configure un

nouveau modèle productif caractérisé par la décentralisation et la gestion algorithmique du travail (De Stefano et al., 2021).

L'une des caractéristiques centrales de ce modèle réside dans la transformation de la relation de travail. Les plateformes tendent à classer les travailleurs comme indépendants, évitant ainsi la reconnaissance contractuelle propre à l'emploi formel et limitant l'accès aux droits du travail et à la protection sociale. Toutefois, cette catégorisation a été largement remise en question en raison de la coexistence de mécanismes intensifs de supervision et de contrôle. Comme le soulignent Woodcock et Graham (2020 : 29), « les travailleurs des plateformes sont soumis à des systèmes de contrôle continu à travers des algorithmes, des évaluations et des métriques de performance », ce qui met en évidence des relations de subordination non reconnues juridiquement.

Dans ce contexte, l'apparente autonomie du travail se trouve conditionnée par des structures de pouvoir intégrées dans l'architecture

technologique des plateformes. La gestion algorithmique ne se limite pas à organiser les tâches et à attribuer les services, mais elle évalue, discipline et hiérarchise également la performance des travailleurs. Des recherches récentes montrent que ces mécanismes approfondissent les conditions de précarité à travers l'intensification de la supervision numérique et la réduction des marges effectives d'autonomie du travail (Liu et al., 2024). Par ailleurs, les plateformes développent des environnements hautement compétitifs fondés sur des systèmes de réputation, l'attribution automatisée des tâches et des mécanismes de pénalisation, configurant ainsi de nouvelles formes de contrôle organisationnel dans les environnements numériques (Zhang et Meuriot, 2025).

Ces dynamiques produisent des formes d'emploi caractérisées par de hauts niveaux d'insécurité et d'incertitude concernant les revenus, la stabilité professionnelle et la protection sociale. Divers rapports internationaux ont documenté le problème de la « décence » du travail dans l'économie

des plateformes, notamment en matière de sécurité sociale, de transparence algorithmique et de droits collectifs (Fairwork, 2024). En conséquence, la flexibilité promue comme avantage central du modèle tend à se traduire par un transfert des risques économiques et opérationnels des entreprises vers les travailleurs.

En Amérique latine, ces transformations acquièrent des caractéristiques spécifiques en raison de la présence historique de marchés du travail segmentés et de hauts niveaux d'informalité structurelle. Contrairement à des contextes disposant d'une régulation du travail plus développée, le travail sur plateformes s'insère dans des trajectoires professionnelles déjà marquées par la précarité et l'instabilité. À cet égard, différentes études indiquent que l'expansion régionale des plateformes numériques repose sur la disponibilité d'une main-d'œuvre informelle et de faibles niveaux de protection sociale (CEPAL/OIT, 2021). Plus qu'une rupture avec les dynamiques professionnelles préexistantes, l'économie des plateformes réorganise

et intensifie des tendances historiques de flexibilisation et de déprotection du travail.

Les données récentes montrent également que le travail sur plateformes est constamment associé à des conditions d'emploi instables, des revenus irréguliers et une protection sociale limitée (Alauddin et al., 2025). De manière complémentaire, des recherches récentes soutiennent que l'organisation algorithmique du travail n'élimine pas les formes antérieures de précarité, mais les réorganise et les approfondit à travers de nouvelles structures numériques de contrôle (Chigbu, 2026). Dans cette perspective, l'emploi médiatisé par les plateformes peut être interprété comme une reconfiguration technologique de relations professionnelles historiquement précaires.

Un autre élément important concerne la fragmentation du travail en micro-tâches, dynamique qui affaiblit les formes traditionnelles d'organisation collective et limite les possibilités d'action syndicale. L'individualisation du travail favorise des

relations compétitives entre travailleurs et rend plus difficile la construction d'identités professionnelles partagées. Toutefois, des études récentes montrent également l'émergence de nouvelles formes d'articulation collective et de construction du pouvoir du travail à travers des réseaux numériques et des espaces transnationaux de coopération (Bessa et al., 2022 ; López et al., 2025).

Par ailleurs, la reconfiguration de l'emploi médiatisé numériquement ne se développe pas de manière homogène. Il existe des différences importantes entre les types de plateformes, les secteurs économiques et les contextes nationaux, ce qui invite à s'abstenir d'interprétations généralisantes. De même, les travailleurs ne constituent pas des acteurs passifs au sein de ces structures professionnelles, mais développent des stratégies d'adaptation, de négociation et de résistance face aux conditions imposées par les plateformes numériques.

En conséquence, le travail sur les plateformes numériques ne peut être compris

uniquement comme une innovation technologique, mais comme une transformation structurelle qui redéfinit les relations professionnelles, les mécanismes de contrôle et les formes contemporaines d'organisation du travail.

4. « Informalité hybride » : fondements théoriques et dimensions analytiques

Les transformations du travail médiatisé par les plateformes numériques ont mis en évidence les limites des catégories classiques utilisées pour analyser les marchés du travail, en particulier les notions de travail formel et informel. Dans des contextes où les plateformes combinent des mécanismes d'organisation formelle – tels que les contrats numériques, les systèmes d'enregistrement et de traçabilité des activités – avec des conditions de travail caractérisées par la précarité, l'externalisation des risques et une faible protection sociale, ces catégories se révèlent insuffisantes pour expliquer la complexité du phénomène.

Dans ce contexte, la notion d'« informalité hybride » proposée dans cet article vise à offrir une interprétation plus large des transformations du travail associées à la numérisation. Contrairement aux approches centrées exclusivement sur l'informalisation, l'emploi atypique ou la précarisation numérique, cette catégorie cherche à intégrer simultanément les dimensions technologiques, organisationnelles, économiques et politiques du travail sur plateformes (OIT, 2021 ; García Calvo et al., 2023).

Bien que la littérature récente ait incorporé des concepts tels que les « zones grises du travail », l'« informalisation de l'emploi » ou la « précarisation numérique », ces approches tendent à privilégier des dimensions partielles du phénomène. Certaines priorisent l'ambiguïté juridique entre autonomie et subordination, tandis que d'autres mettent l'accent sur la détérioration des droits du travail ou l'expansion de modalités contractuelles non standard. Cependant, ces approches ne parviennent pas à expliquer de manière intégrée comment les plateformes

numériques combinent des mécanismes de formalisation technologique avec des conditions persistantes de précarité du travail.

Dans cette perspective, l'« informalité hybride » ne doit pas être comprise uniquement comme une catégorie descriptive, mais comme un outil analytique destiné à interpréter de nouvelles configurations professionnelles propres au capitalisme numérique contemporain. Cette catégorie repose sur l'idée que les plateformes numériques n'éliminent pas l'informalité historique des marchés du travail latino-américains, mais la réorganisent au moyen de mécanismes technologiques introduisant des formes partielles de formalisation organisationnelle sans garantir une protection effective du travail (CEPAL/OIT, 2021 ; Stecher et al., 2025).

Sur le plan opérationnel, « l'informalité hybride » peut être définie comme une modalité d'insertion professionnelle caractéristique de l'économie des plateformes numériques, dans laquelle coexistent des mécanismes

formels d'organisation et de contrôle technologique avec des conditions matérielles de précarité, une absence partielle de droits du travail et un transfert structurel des risques vers les travailleurs. Cette définition permet d'identifier cinq dimensions analytiques centrales :

-*Formalisation technologique* : existence de systèmes numériques d'enregistrement, de surveillance, de traçabilité et d'évaluation du travail.

-*Informalisation matérielle* : persistance de conditions de précarité, d'instabilité professionnelle et de limitations dans l'accès aux droits sociaux.

-*Gestion algorithmique* : utilisation d'algorithmes pour superviser, attribuer les tâches et discipliner le travail.

-*Transfert des risques* : déplacement des coûts opérationnels et des contingences économiques des plateformes vers les travailleurs.

-*Fragmentation réglementaire* : coexistence de multiples niveaux normatifs et institutionnels rendant difficile la délimitation des responsabilités du travail.

Le Tableau 1 synthétise les différences analytiques entre la notion d'« informalité hybride » et d'autres concepts utilisés pour étudier les transformations contemporaines du travail.

Tableau 1. Différences analytiques entre l'« informalité hybride » et les concepts connexes

Concept	Approche principale	Limites	Apport différentiel de l'« informalité hybride »
Zones grises du travail	Ambiguïté juridique entre autonomie et subordination	Se concentre principalement sur le lien juridique	Intègre des dimensions technologiques, économiques et politiques
Informalisation de l'emploi	Dégradation de conditions de travail auparavant formelles	Analyse les processus de perte des droits	Explique des configurations professionnelles qui émergent simultanément formalisées et informalisées
Emploi atypique	Modalités distinctes de l'emploi standard	Se centre sur les formes contractuelles	Intègre la gestion algorithmique et le contrôle numérique
Précarisation numérique	Intensification de l'insécurité et de la vulnérabilité du travail	Priorise les conditions matérielles de précarité	Analyse également la légitimation institutionnelle et la fragmentation réglementaire
Informalité hybride	Coexistence structurelle entre formalisation technologique et informalisation matérielle	Concept émergent en construction	Permet d'intégrer les dimensions organisationnelles, technologiques, économiques et politiques du travail sur les plateformes numériques

Source : élaboration propre

En conséquence, l'« informalité hybride » permet de comprendre le travail sur les plateformes numériques non comme une condition transitoire ou exceptionnelle, mais comme une forme structurale de réorganisation du travail dans des contextes de capitalisme numérique. En particulier en Amérique latine, cette catégorie s'avère utile pour analyser la manière dont les plateformes articulent de nouvelles formes technologiques de contrôle et d'organisation du travail avec des structures historiques d'inégalités et d'informalité du travail.

5. Conflit réglementaire en Amérique latine

La régulation du travail médiatisé par les plateformes numériques s'est configurée au cours des dernières années comme un champ de conflit réglementaire dans lequel convergent intérêts économiques, transformations technologiques et tensions autour de la redéfinition contemporaine de l'emploi. Plus qu'un processus exclusivement technique ou juridique, la régulation de ces

modalités professionnelles exprime des conflits liés à la subordination, à l'autonomie, à la protection sociale et aux droits du travail dans l'économie numérique.

Les tensions réglementaires émergent en partie parce que les plateformes numériques combinent des mécanismes de formalisation organisationnelle avec des conditions matérielles historiquement associées à l'informalité du travail. Cette désarticulation entre formes technologiques d'organisation et cadres juridiques traditionnels complique la classification du lien de travail et génère des controverses concernant les responsabilités des entreprises de plateformes.

Dans ce contexte, les entreprises technologiques ont promu des discours centrés sur la flexibilité, l'innovation et l'autonomie professionnelle, présentant les travailleurs comme des prestataires indépendants capables de décider librement de leurs horaires et de leurs niveaux de participation. Ces discours ont influencé de manière significative les débats publics et les processus

réglementaires visant à éviter des schémas traditionnels de régulation du travail.

À l'inverse, les syndicats, les organisations de travailleurs et divers secteurs académiques soutiennent que les plateformes reproduisent des relations de subordination médiatisées par des algorithmes. Dans cette perspective, la classification des travailleurs comme indépendants constitue, dans de nombreux cas, un mécanisme destiné à contourner les obligations du travail et à transférer les risques économiques vers les travailleurs (OIT, 2021). La tension entre autonomie formelle et subordination matérielle devient ainsi l'un des principaux noyaux du débat réglementaire contemporain.

En Amérique latine, ces conflits acquièrent des caractéristiques spécifiques en raison de la coexistence de hauts niveaux d'informalité structurelle, de faiblesse institutionnelle et de capacités étatiques hétérogènes. Bien que différents pays aient développé des réponses réglementaires face au travail sur les plateformes numériques, les résultats montrent

des tensions persistantes entre flexibilité économique, innovation technologique et protection sociale.

Le cas chilien représente l'une des tentatives réglementaires les plus avancées de la région à travers la Loi n° 21.431, qui reconnaît simultanément des travailleurs dépendants et indépendants au sein de l'économie des plateformes. Néanmoins, des rapports postérieurs à sa mise en œuvre mettent en évidence des limitations liées au contrôle étatique, à la transparence algorithmique et aux garanties effectives des droits du travail (Chile, 2026). Cela reflète la persistance d'écarts entre reconnaissance normative et conditions matérielles de travail.

À l'inverse, le Pérou présente un scénario de forte fragmentation réglementaire. L'absence d'une législation consolidée a favorisé l'expansion de modalités professionnelles hautement flexibles et faiblement protégées, reproduisant des dynamiques historiques d'informalité du travail. Dans ce cas, l'absence de régulation stable fonctionne

indirectement comme un mécanisme de légitimation de la précarisation du travail.

Le Mexique constitue un scénario intermédiaire dans lequel les réformes réglementaires récentes montrent des avancées en matière de reconnaissance des droits du travail et d'accès à la sécurité sociale, bien qu'accompagnées de fortes controverses politiques. Le débat autour de la réforme de 2024 a mis en évidence les résistances des plateformes face à des mécanismes susceptibles de redéfinir juridiquement la relation de travail selon des schémas de subordination formelle.

Pour sa part, le Panama illustre un modèle réglementaire principalement orienté vers le contrôle opérationnel du service plutôt que vers la protection du travail des travailleurs. Le Décret exécutif n° 10 de 2026 intègre les plateformes au système de transport à travers la catégorie de « Taxi de luxe », sans reconnaître explicitement les droits du travail associés aux conducteurs. Ce cas met en évidence la manière par laquelle certains cadres réglementaires

s'intéressent plus à l'intégration fonctionnelle des plateformes au sein des marchés existants qu'à la régulation des conditions de travail.

Dans l'ensemble, les cas analysés montrent que les réponses réglementaires au travail sur les plateformes numériques ne suivent pas une trajectoire homogène vers la formalisation du travail. Au contraire, prédominent des modèles hybrides, des mécanismes partiels de reconnaissance des droits et des formes de dérégulation fonctionnelle qui reflètent des conflits plus larges concernant l'avenir du travail dans l'économie numérique.

Par ailleurs, le caractère transnational des plateformes numériques introduit des asymétries significatives entre les entreprises technologiques et les capacités réglementaires des États. Diverses études soutiennent que la gouvernance du travail sur plateformes se configure comme un espace fragmenté où interagissent de multiples niveaux normatifs et relations de pouvoir entre acteurs locaux et globaux (Uchiyama, 2026).

En conséquence, la régulation du travail sur les plateformes numériques doit être comprise comme un champ de conflit politique et de réorganisation des relations de pouvoir plutôt que comme un simple processus d'adaptation normative. L'analyse de ces tensions permet de comprendre comment les transformations technologiques contemporaines reconfigurent simultanément l'emploi, la gouvernance du travail et les inégalités sociales en Amérique latine.

6. Gouvernance algorithmique et relations de pouvoir

L'essor du travail médiatisé par les plateformes numériques transforme non seulement les conditions matérielles de l'emploi, mais également les formes contemporaines d'exercice du pouvoir dans le domaine du travail. La gestion algorithmique fonctionne comme un mécanisme central d'organisation, de supervision et de contrôle, en déplaçant des fonctions traditionnellement associées aux structures hiérarchiques vers des systèmes automatisés d'évaluation, d'attribution

des tâches et de coordination de l'activité productive.

Contrairement aux modèles classiques d'organisation du travail, dans lesquels les mécanismes d'autorité sont plus visibles et localisables au sein de structures corporatives définies, les plateformes numériques configurent des formes diffuses de gouvernance du travail. Celles-ci reposent sur des systèmes de réputation, des métriques de performance, des évaluations, des incitations et des pénalisations qui régulent en temps réel le comportement des travailleurs. En ce sens, la gestion algorithmique ne se limite pas à distribuer les tâches, mais établit également des formes de disciplinarisation du travail médiatisées technologiquement.

Des recherches récentes ont souligné que la gestion algorithmique constitue l'un des principaux instruments de coordination et de contrôle du travail numérique contemporain, puisqu'elle intensifie la supervision tout en projetant une apparence d'autonomie du travail (Azevedo et al., 2023 ; De Stefano et

Taes, 2023). Selon cette logique, le pouvoir organisationnel devient moins transparent, sans pour autant être moins efficace. La subordination ne s'exprime plus uniquement à travers des ordres directs ou une supervision présenteielle, mais également par des systèmes automatiques de classification, de priorisation, d'évaluation et d'exclusion.

Ces mécanismes influencent directement les conditions d'accès au travail, la stabilité des revenus et le maintien au sein des plateformes. L'apparente neutralité technique des algorithmes contribue à invisibiliser les relations de dépendance et de subordination, en présentant les décisions patronales et managériales comme des résultats automatisés de systèmes technologiques. Ainsi, la gouvernance algorithmique reconfigure les relations de pouvoir en déplaçant la responsabilité organisationnelle vers des infrastructures numériques opaques et difficilement contrôlables.

Par ailleurs, ces systèmes produisent des effets subjectifs sur les travailleurs. La

surveillance constante, l'auto-exigence et la dépendance aux métriques de performance peuvent affecter l'autonomie, le bien-être et la capacité de négociation du travail (Mbare et al., 2024). Les plateformes promeuvent des discours centrés sur l'entrepreneuriat individuel, la flexibilité et la responsabilité personnelle, configurant des modèles de travailleurs qui internalisent les risques dérivés de l'instabilité du travail. En conséquence, des problèmes structurels tels que la précarisation, l'absence de protection sociale ou la volatilité des revenus tendent à être réinterprétés comme des difficultés individuelles de performance.

Néanmoins, les travailleurs ne doivent pas être considérés comme des acteurs passifs face à ces mécanismes de contrôle. La littérature récente montre qu'ils développent également des stratégies d'adaptation, de résistance et de négociation face à la gestion algorithmique, tant à travers des pratiques individuelles qu'au moyen de nouvelles formes d'articulation collective numérique

(Gorissen, 2025). Ces réponses montrent que la gouvernance algorithmique n'élimine pas le conflit du travail, mais le déplace vers de nouvelles arènes technologiques, organisationnelles et réglementaires.

En Amérique latine, ces transformations acquièrent des caractéristiques spécifiques en raison de la coexistence entre forte informalité structurelle, faiblesse institutionnelle et expansion accélérée de l'économie numérique. La gouvernance algorithmique ne remplace pas les anciennes formes d'inégalité du travail, mais les réorganise à travers de nouveaux mécanismes technologiques de contrôle et de différenciation sociale. Par conséquent, l'« informalité hybride » ne doit pas être comprise uniquement comme une condition économique ou juridique, mais également comme une forme contemporaine d'organisation du pouvoir dans le travail numérique.

En conséquence, les plateformes numériques n'agissent pas seulement comme des intermédiaires technologiques, mais aussi

comme des espaces privés de gouvernance qui fixent des critères d'accès, de permanence, d'évaluation et d'exclusion du travail. Cette capacité de régulation pose *de facto* des défis significatifs aux États latino-américains, en particulier lorsque les entreprises opèrent de manière transnationale et que les cadres réglementaires nationaux se révèlent insuffisants pour contrôler les mécanismes algorithmiques qui structurent le travail.

7. Conclusions

L'analyse développée permet de soutenir que le travail sur les plateformes numériques constitue une transformation structurelle des relations professionnelles contemporaines, et non uniquement une innovation technologique dans l'organisation de l'emploi. En Amérique latine, ces dynamiques acquièrent une importance particulière en raison de leur articulation avec des marchés du travail historiquement marqués par l'informalité, les inégalités sociales et des capacités étatiques hétérogènes.

L'article a proposé la catégorie d'« informalité hybride » comme outil analytique permettant de comprendre la coexistence entre des mécanismes de formalisation technologique et des conditions persistantes de précarité du travail. Cette notion permet de dépasser les lectures dichotomiques centrées exclusivement sur l'opposition entre formalité et informalité, en intégrant les dimensions organisationnelles, technologiques, juridiques et politiques du travail sur les plateformes numériques.

L'analyse a également montré que la régulation du travail médiatisé par les plateformes constitue un champ de conflit réglementaire dans lequel se redéfinissent des catégories professionnelles traditionnelles telles que la subordination, l'autonomie, la dépendance et la protection sociale. Les cas examinés mettent en évidence des réponses étatiques hétérogènes, marquées par des tensions entre flexibilité économique, innovation technologique, reconnaissance des droits du travail et capacité effective de contrôle.

L'un des principaux apports de l'article consiste à articuler l'« informalité hybride », la gouvernance algorithmique et le conflit réglementaire comme des dimensions interdépendantes pour comprendre les transformations du travail numérique en Amérique latine. Dans cette perspective, les plateformes ne réorganisent pas seulement les marchés du travail, mais aussi les relations de pouvoir, les formes de contrôle et les mécanismes de production des inégalités.

Néanmoins, l'étude présente certaines limites. Étant principalement fondée sur l'analyse documentaire de la littérature académique, de rapports institutionnels et de cadres réglementaires, elle n'intègre pas de données empiriques directes issues d'entretiens, d'observations des pratiques professionnelles ou d'enquêtes de terrain auprès des travailleurs de plateformes. De futures recherches pourraient approfondir ces dimensions à travers des études comparées, des analyses empiriques nationales et des

approches centrées sur les expériences des travailleurs.

En synthèse, la régulation du travail sur les plateformes numériques constitue un champ privilégié pour observer les tensions contemporaines entre technologie, emploi et protection sociale. Avancer vers des modèles réglementaires plus justes et inclusifs exige de reconnaître la spécificité du travail numérique, de contrôler les mécanismes de gestion algorithmique et de problématiser les inégalités structurelles qui conditionnent son développement en Amérique latine.

Rôles respectifs des auteurs dans l'élaboration de la contribution :

Auteur/autrice 1 : Conceptualisation ; Rédaction – version initiale ; Rédaction – révision et correction

Auteur/autrice 2 : Investigation ; Méthodologie ; Rédaction – révision et correction

Auteur/autrice 3 : Analyse formelle ; Rédaction – révision et correction

Auteur/autrice 4 : Investigation ; Validation ; Rédaction – révision et correction

Auteur/autrice 5 : Gestion des données ; Analyse formelle ; Rédaction – révision et correction

Références citées

Alauddin, F. D. A., A. Aman, M. F. Ghazali y S. Daud (2025): «The influence of digital platforms on gig workers: A systematic literature review», *Heliyon*, 11(1), e41491. <https://doi.org/10.1016/j.heliyon.2024.e41491>

Azevedo, É. S. F., D. F. Souza y J. R. C. Mendonça (2023): «Algorithmic management on digital labour platforms: A systematic literature review», *Contextus – Contemporary Journal of Economics and Management*, 21, pp. 1-18. <https://doi.org/10.19094/contextus.2023.83099>

Bessa, I., S. Joyce, D. Neumann, M. Stuart, V. Trappmann y C. Umney (2022): *A global analysis of worker protest in digital labour platforms*. ILO Working Paper, 70, Ginebra, Organización Internacional del Trabajo. Disponible en web: <https://www.ilo.org/publications/global-analysis-worker-protest-digital-labour-platforms> [Consulta: 4 de mayo de 2026].

CEPAL/OIT (2021): *Coyuntura laboral en América Latina y el Caribe: trabajo decente para los trabajadores de plataformas en América Latina*. Boletín CEPAL/OIT, 24, Santiago de Chile, CEPAL/OIT. Disponible en web: <https://researchrepository.ilo.org/esploro/outputs/report/Coyuntura-Laboral-en-Am%C3%A9rica-Latina-y/995326792202676> [Consulta: 3 de mayo de 2026].

Chigbu, B. I. (2026): «Algorithmic management in the global gig economy: an interdisciplinary systematic literature review and critical discourse analysis», *Frontiers in Sociology*, 11, 1743445. <https://doi.org/10.3389/fsoc.2026.1743445>

Chile. Ley 21.431/2022, modifica el Código del Trabajo regulando el contrato de trabajadores de empresas de plataformas digitales de servicios. Biblioteca del Congreso Nacional de Chile, 11 de marzo de 2022. Disponible en web: <https://www.bcn.cl/leychile/navegar?idNorma=1173544> [Consulta: 3 de mayo de 2026].

Chile. Ministerio del Trabajo y Previsión Social (2026): *Informe de evaluación de la Ley N.º 21.431 sobre trabajo en plataformas digitales*. Disponible en web: https://www.mintrab.gob.cl/wp-content/uploads/2026/02/Informe_Ley_N21431.pdf [Consulta: 3 de mayo de 2026].

De Stefano, V., I. Durri, C. Stylogiannis y M. Wouters (2021): *Platform work and the employment relationship*. ILO Working Paper, 27, Ginebra, Organización Internacional del Trabajo. Disponible en web: <https://www.ilo.org/publications/platform-work-and-employment-relationship> [Consulta: 3 de mayo de 2026].

De Stefano, V. y S. Taes (2023): «Algorithmic management and collective bargaining», *Transfer: European Review of Labour and Research*, 29(1), pp. 21-36. <https://doi.org/10.1177/10242589221141055>

Fairwork (2024): *Fairwork Annual Report 2023: State of the Global Platform Economy*, Oxford, Oxford Internet Institute; Berlin, WZB Berlin Social Science Center. Disponible en web: <https://fair.work/en/fw/publications/fairwork-annual-report-2023-state-of-the-global-platform-economy/> [Consulta: 4 de mayo de 2026].

García Calvo, A., M. Kenney y J. Zysman (2023): «Understanding work in the online platform economy: the narrow, the broad, and the systemic perspectives», *Industrial and Corporate Change*, 32(4), pp. 795-814. <https://doi.org/10.1093/icc/dtad005>

Gorissen, S. (2025): «Countering digital labor platforms' algorithmic management: OnlyFans and the emergence of neo-patronage», *Convergence: The International Journal*

of Research into New Media Technologies. <https://doi.org/10.1177/13548565251383407>

Liu, M., Y. Lan, Z. Liu, M. Liu y Y. Xia (2024): «Navigating the maze: The effects of algorithmic management on employee performance», *Humanities and Social Sciences Communications*, 11, 965. <https://doi.org/10.1057/s41599-024-03453-z>

López, T., K. Jesnes, O. Alyanaky Z. Karlıdağ (2025): «Building labour power in the platform economy», *New Technology, Work and Employment*. <https://doi.org/10.1111/ntwe.12312>

Mbare, B., M. Perkiö y M. Koivusalo (2024): «Algorithmic management, wellbeing and platform work: understanding the psychosocial risks and experiences of food couriers in Finland», *Labour & Industry*, 34(4), pp. 386-411. <https://doi.org/10.1080/10301763.2024.2423442>

México. Decreto de reforma laboral en materia de trabajo en plataformas digitales. *Diario*

Oficial de la Federación, 24 de diciembre de 2024. Disponible en web: https://dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5746132&fecha=24/12/2024 [Consulta: 3 de mayo de 2026].

OIT (2021): *World Employment and Social Outlook 2021: The role of digital labour platforms in transforming the world of work*, Ginebra, Organización Internacional del Trabajo. Disponible en web: https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/@publ/documents/publication/wcms_771749.pdf [Consulta: 3 de mayo de 2026].

Panamá. Decreto Ejecutivo 10/2026, regula el servicio de transporte selectivo de lujo mediante plataformas digitales. *Gaceta Oficial de Panamá*, 16 de abril de 2026. Disponible en web: https://www.gacetaoficial.gob.pa/storage/gacetitas/2026/04/30505_C/102152.pdf [Consulta: 3 de mayo de 2026].

Perú. Proyectos de ley 1505/2016-CR, 2218/2017-CR, 2687/2017-CR, 3351/2018-CR,

3456/2018-CR y 4243/2018-CR sobre regulación del trabajo y servicios mediante plataformas digitales. Congreso de la República del Perú, 2016-2019. Disponible en web: <http://www.leyes.congreso.gob.pe/> [Consulta: 3 de mayo de 2026].

Stecher, A., K. Morales y A. Valenzuela (2025): «The labor market of digital labor platforms in Chile: companies, state regulation and workers», *Frontiers in Sociology*, 10, 1673277. <https://doi.org/10.3389/fsoc.2025.1673277>

Uchiyama, Y. (2026): «Reframing platform labour governance in ASEAN: lessons from the EU Platform Work Directive», *Labour & Industry*, pp. 1-26. <https://doi.org/10.1080/10301763.2026.2660023>

Woodcock, J. y M. Graham (2020): *The gig economy: A critical introduction*, Cambridge, Polity Press.

Zhang, M. M. y J. R. Meuriot (2025): «The rise of algorithmic management and implications for work and organisations», *New*

Technology, Work and Employment. <https://doi.org/10.1111/ntwe.12343>